



SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025

Annexe n° B2025-67-SEDIF au procès-verbal

Objet : Plantations d'arbres sur le territoire du SEDIF – Programme et avant-projet (opération n°2024070)

LE BUREAU,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu la délibération n° C2025-02 du Comité du 19 juin 2025, donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché n°2025-032, notifié en mai 2025 à la société LIGNE DAU pour la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des phases de conception, préparation du DCE, suivi et réception des travaux,

Considérant que le SEDIF s'est engagé, dans le cadre de son Plan Climat Eau Énergie 2030 à planter 1 300 arbres à horizon 2030,

Considérant que le SEDIF souhaite renforcer la résilience de ses installations et de leurs abords face aux effets du changement climatique, conformément à sa stratégie environnementale,

Considérant que le programme prévoit la mise en place de plantations variées, réparties sur trois lots géographiques : Centre Marne, Centre Seine et Centre Oise,

Considérant que les travaux devront être conduits dans le respect des contraintes réglementaires, techniques et environnementales, incluant la continuité du service, l'accès aux installations, la sécurité, le respect des réseaux, la préservation de la biodiversité et l'utilisation de plants locaux et résilients,

Vu le budget du SEDIF,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 approuve le programme n°2024070 relatif à la plantation d'arbres sur le territoire du SEDIF pour une enveloppe financière de 441 000,00 € H.T. (valeur octobre 2025),

Article 2 approuve l'avant-projet correspondant pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 401 500,00 € H.T. (valeur octobre 2025),

Article 3 autorise la signature de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

Article 4 autorise le recours aux marchés et accords-cadres existants nécessaires à la réalisation de l'opération,

Article 5 les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement, sur le chapitre 21 de l'exercice 2026 et suivants.

Certifiée exécutoire la présente délibération
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : 7 / NOV. 2025



Pour le Président empêché,
Le Premier vice-président,

Luc STREHAIANO

Maire de Soisy-sous-Montmorency
Vice-président délégué du Conseil départemental
du Val d'Oise
Président de la Communauté d'agglomération
Plaine Vallée

Pour le Président et par délégation,
L'attachée hors classe
S. CHICOISNE





LM/ 162899

BUREAU DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025

Le vendredi 7 novembre 2025 à 08 heures 45, se sont réunis en salle Odéon, 79, boulevard Saint-Germain - 75006 PARIS, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, premier Vice-Président, pour le Président empêché, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 9 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 28 octobre 2025.

ETAIENT PRESENTS :

M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,
 M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
 M. BAKHTIARI, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,
 M. CARVOUNAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Sud Est Avenir,
 M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand-Orly Seine Bièvre,
 M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
 M. PANETTA, Vice-président, délégué titulaire de Grand-Orly Seine Bièvre,
 Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,
 M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris,

ABSENT-EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

M. WEIL, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Monsieur à M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand-Orly Seine Bièvre,

ABSENTS-EXCUSES

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
 M. DE LASTEYRIE, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Saclay,
 Mme FRANCLET, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,
 M. HANOTIN, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
 Mme LAGARDE, Vice-présidente, déléguée titulaire de Paris Terres d'Envol,
 M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,

Et ont participé Messieurs CAMBON et MARSEILLE, en qualité de personnes qualifiées,

Et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné, M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand-Orly Seine Bièvre, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

